

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

Nº P19-

059633

Optique

5329

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4178

Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ECH-CHERIF KI AMAR

Date de naissance : même adresse

Adresse :

Tél. : 0522911581

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Dr. CHERIF EL GANOUNI  
Médecine Générale  
Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78  
N°2 Oulfa - Casablanca  
Tél : 05 22 90 19 46

Date de consultation : 09/12/2010

Nom et prénom du malade : ECH-CHERIF KI AMAR Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dorsalgia + Colopathia + T.A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 03/12/2010

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/11/2020	C		200	

**Mr. CHERIF EL GANOUNI**  
Médecine Générale  
Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78  
N° 2 - 052290 19 46  
Montant de la Facture

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	<del>Boulevard</del> Montant de la Facture
 <b>K. Haj Nassar</b> <b>Pharmacie</b> <b>El Ouardi</b> <b>ANCA</b> <b>68000057</b>	04/11/2016	778,30

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Décret et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préparer la dent traitée, l'acte pratique incluant la nature des soins.

#### **Important:**

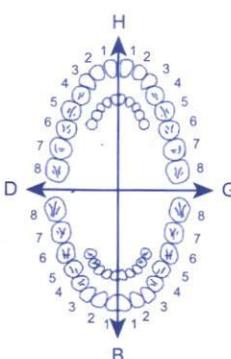
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553



#### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.Cherif El Ganouni Ahmed

**MEDECINE GENERALE**

Bd.Oued Oum Rabia - Rue 78 N° 2

Au dessus de la Pharmacie du Nil

Cité Oulfa - Casablanca

Tél.: 05.22.90.19.46

E-mail : aganouni@hotmail.com

الدكتور الشريف المكنوني أحمد

**الطب العام**

شارع واد أم الربع، زنقة 78، رقم 2

فوق صيدلية النيل

حي الألفة - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.19.46

البريد الإلكتروني: aganouni@hotmail.com

Casablanca, le

4/12/2020

الدار البيضاء، في

ر.س

ECHCHAKK Aïche

52,80 × 2 - Order 20

52,80 × 2 - Ketum gl

61,70 - Profund

49,60 - Colmar

1 × 2 8

29,00 × 5 - Vistaral

11,00 → 3 anni

26,00 - Carboline

1 × 1 0

272,30

Dr. CHERIF EL GANOUNI A

Médecine Générale

Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78

N°2 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 90 19 46

PHARMACIE AL QUADA  
S. CHALAK Haj Nassar  
Docteur en Pharmacie  
55, Av. Oued Sidi El Oulfa  
Tél / Fax : 05 22 90 19 46  
CASABLANCA  
ICE : 00168784300003 - INPE : 091041061

الرجاء إحضار الوصفة عند المراجعة

ICE : 00154146800003

~~Carboline~~  
Xcc  
best  
before  
**CARBOLINE CPP-BITE 30**  
PPC : 75.00 DH  
Lot :  
03/2023  
D108M  
**IPHADERM**

**49,40**

**49,70**

~~LOT : 1007~~  
~~PER SEP 2023~~  
~~PPV : 52 DH 80~~  
Indications, contre-indications,  
doit être conservé.

~~LOT 191340~~  
~~EXP 04/2022~~  
~~PPV 52.80DH~~

~~LOT 1007~~  
~~PER SEP 2023~~  
~~PPV : 52 DH 80~~  
Indications, contre-indication

~~LOT 191740~~  
~~EXP 07/2022~~  
~~PPV 52.80 DH~~

~~LOT : 200405~~  
~~UT AV : 03/2022~~  
~~PPV : 79,00DH~~

**LOT : 200405**  
UT AV : 03/2022  
PPV : 79,00DH

**LOT : 200405**  
UT AV : 03/2022  
PPV : 79,00DH

PPV (DH):      LOT N°:      UT AV.:  
**PPV : 79,00DH**  
~~UT AV : 03/2022~~  
**LOT : 200126**

PPV (DH):      LOT N°:      UT AV.:  
**PPV : 79,00DH**  
**UT AV : 03/2022**  
**LOT : 200405**